

①9 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①1 N° de publication :
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

2 723 496

②1 N° d'enregistrement national :

94 09876

⑤1 Int Cl[®] : H 04 M 11/06

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 04.08.94.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 09.02.96 Bulletin 96/06.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés : DIVISION DEMANDEE LE 27/07/95 BENEFICIANT DE LA DATE DE DEPOT DU 27/01/95 DE LA DEMANDE INITIALE NÉ 95 00972 (ARTICLE L.612-4) DU CODE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

⑦1 Demandeur(s) : GILBERT JOEL — FR et MARTINET FABIENNE ep. GILBERT — FR.

⑦2 Inventeur(s) :

⑦3 Titulaire(s) :

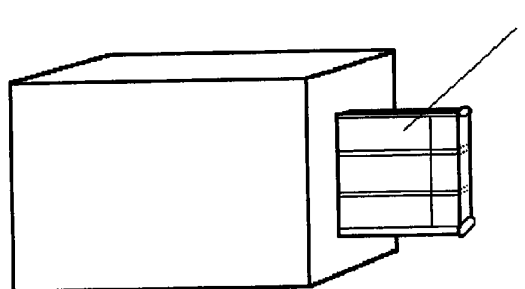
⑦4 Mandataire :

⑤4 TRANSMETTEUR D'ALERTE TELEPHONIQUE SANS CABLE TELEPHONIQUE.

⑤7 L'invention concerne un transmetteur d'alerte téléphonique sans câble de liaison téléphonique entre le boîtier transmetteur et la prise téléphonique.

Le boîtier transmetteur contient une prise téléphonique mâle qui peut s'enficher directement dans une prise téléphonique femelle.

Le transmetteur d'alerte téléphonique sans câble téléphonique simplifie les systèmes d'alarme existants.



FR 2 723 496 - A1



TRANSMETTEUR D 'ALERTE TELEPHONIQUE SANS CABLE TELEPHONIQUE

La présente invention concerne un transmetteur d'alerte téléphonique.

Les transmetteurs d'alerte téléphonique possèdent traditionnellement un câble téléphonique pour relier le transmetteur à une prise téléphonique.

5 Le transmetteur d'alerte, objet de l'invention, ne possède pas de câble téléphonique. Ce dernier est remplacé par une prise téléphonique mâle (1), intégrée au boîtier, qui peut s'enficher directement dans une prise téléphonique femelle.

Le dessin annexé illustre l'invention

Le transmetteur d'alerte téléphonique sans câble téléphonique diminue le nombre total de câbles de liaison des installations d'alarme, et simplifie donc les systèmes existants.

LES REVENDICATIONS

1 - Transmetteur d'alerte téléphonique caractérisé par le fait qu'il ne possède pas de câble de liaison téléphonique. Ce dernier est remplacé par une prise téléphonique mâle, intégrée au boîtier du transmetteur (1) , qui peut s'enficher directement dans une prise téléphonique femelle.

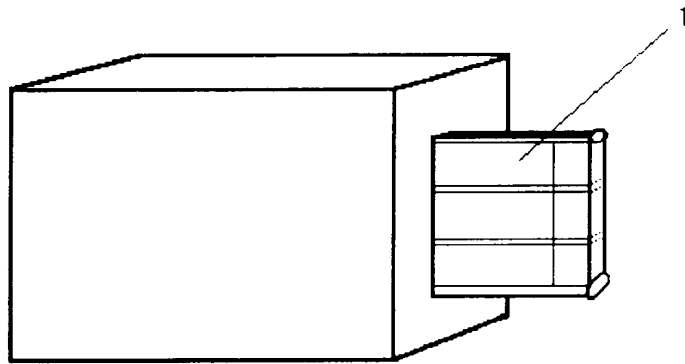


Figure 1

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
Y	US-A-5 278 888 (M. MYLLYMÄKI) * colonne 2, ligne 43 - ligne 58; figure 3 * * colonne 4, ligne 30 - ligne 37 * ---	1
Y	DE-B-12 96 208 (UNINORM ANSTALT) * colonne 2, ligne 6 - ligne 42 * ---	1
A	GB-A-2 256 976 (PULLWAY LIMITED) * page 1, ligne 4 - ligne 8 * ---	1
A	FR-A-2 513 785 (CREATIONS ET DIFFUSION CREADIF) * page 4, ligne 10 - ligne 20; figure 1 * ---	1
A	US-A-4 461 927 (R.E.OLSON ET AL.) * figures 1,2 * -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CL.6)
		H04M
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
20 Avril 1995		Staessen, B
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		

1
EPO FORM 1500 03.92 (P04C13)